

COMMISSION EUROPÉENNE DE LUTTE CONTRE LA FIÈVRE APTEUSE

RAPPORT DE LA

tenue à Torremolinos
23-26 janvier 1979

**QUARANTE ET UNIÈME SESSION
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION
EUROPÉENNE DE LUTTE CONTRE LA
FIÈVRE APTEUSE**

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



RAPPORT
de la
Quarante et unième session du Comité exécutif
de la
Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse
tenue à
Torremolinos, Espagne, 23-26 janvier 1979

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, 1979



TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION.....	1
1. Adoption de l'ordre du jour.....	2
2. Situation aphteuse et campagnes antiaphteuses en Europe au cours des deux dernières années.....	2
3. Situation de la fièvre aphteuse en Turquie et campagnes dans le sud-est de l'Europe et en Anatolie.....	5
4. Situation et activités en Afrique du Nord, au Proche-Orient et dans les autres régions présentant un intérêt particulier pour l'Europe	8
5. Maladie vésiculeuse du porc.....	9
6. Examen des problèmes concernant	9
a) l'identification des nouvelles souches de virus aphteux et le problème du diagnostic	
b) la production de vaccin contre les types et sous-types de virus aphteux non présents en Europe	
7. Rapport du Comité exécutif sur les activités de la Commission durant la période 1977/78.....	10
8. Activités futures, propositions concernant la compétence et le rôle de la Commission.....	10
9. Rapport financier et approbation des budgets.....	11
10. Questions diverses.....	11

Tableau I	12
Foyers aphteux et types de virus signalés en Europe, au Proche-Orient et en Afrique du Nord en 1977	
Tableau II	15
Foyers aphteux et types de virus signalés en Europe, au Proche-Orient et en Afrique du Nord en 1978	
Tableau II (a)	18
Statistiques sur les foyers de fièvre aphteuse en Europe de 1965 à 1978	
Tableau II (b)	19
Laboratoire mondial de référence pour la fièvre aphteuse - rapport cumulatif pour 1978	
Tableau III	20
Distribution mensuelle des foyers aphteux en 1976-1978	
Annexe I	21
Institut de recherche sur les virus animaux - notes sur l'examen de souches originaires de Yougoslavie et Malte - 1978.....	
Annexe II	22
Stocks de virus vaccinaux FAO au 2.1.79	
Annexe III	23
Fonds de dépôt No. 9042 - Budget administratif annuel révisé pour 1979.....	

7

8

INTRODUCTION

Le Comité exécutif de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse a tenu sa quarante et unième session au "Palacio de los Congresos y Exposiciones" de Torremolinos, Espagne, du 23 au 26 janvier 1979.

Présents

Comité exécutif	Dr. A.C.L. Brown, Royaume-Uni	Président
	Dr. R. Vollan, Norvège	Vice-Président
	Dr. M. Bugarski, Yougoslavie	
	Dr. M. Bügü, Turquie	
	Dr. M. Nazlioglu, Turquie	
	Dr. P.N. Dragonas, Grèce	
	Dr. F. Walla, Autriche	
Secrétariat	Dr. J.G. van Bekkum, Pays-Bas	Président du Groupe de recherche
	Dr. P. Stouraitis Secrétaire de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse	
FAO	Mlle J. Raftery Assistante administrative, Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse	
	Dr. R.B. Griffiths Chef du Service de la santé animale, FAO, Rome	
Observateurs	Dr. G.M. Boldrini Ancien secrétaire de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse	
	Dr. J. Paniagua Arellano Sub-director General de Sanidad Animal	
	Dr. Rafael Campos Ofetti Jefe del Negociado de Fiebre Aftosa	
	Dr. Francisco Jesus Merchan Jefe del Servicio de Inspección Veterinaria	
	Dr. José Garcia Gonzalez Investigador, Instituto Nacional Investigaciones Agrarias	
	Dr. J. Nombela Maqueda Sanidad Exterior y Convenios Internacionales Zoosanitarios	
	Dr. Julián Martinez Delicado Inspector Veterinario, Jefe Provincial de Producción Animal, Malaga	
	Dr. Leonardo Ardoy Inspector Regional de Sanidad Animal, Grenade	
	Dr. José Martin Rodriguez Jefe del Negociado de Sanidad Animal de Malaga	
	Dr. Baldomero Rodriguez Veterinario de la Inspección Regional de Sanidad Animal, Grenade	

En ouvrant la réunion, le Dr. A.C.L. Brown a remercié les autorités espagnoles d'avoir très aimablement offert d'accueillir la réunion et les a félicitées de leur excellente organisation. Il a informé les participants de l'absence du Pr. Eckerskorn, empêché pour raison de santé, et du Pr. Bellani qui n'a pu venir à cause de circonstances imprévues. Le président a ensuite félicité l'Espagne de son adhésion à la Commission et, au nom de tous les membres, il a souhaité aux autorités espagnoles de nombreuses années de participation féconde à ses travaux. Il a ensuite invité à prendre la parole le Dr. J. Paniagua Arellano, Sous-Directeur général de la santé animale. Au nom du Ministre de l'agriculture et du Dr. José Garcia Ferrero, Directeur général de la production agricole, le Dr. Paniagua a souhaité la bienvenue aux délégués et les a informés que l'Espagne était devenue membre de la Commission le 20 décembre 1978. Il a souhaité au Comité une réunion fructueuse.

Le Dr. G.M. Boldrini, ancien secrétaire de la Commission, s'est déclaré très fier d'être présent en cette occasion importante. Durant ces longues années de travail au service de la Commission, il a eu maintes fois l'occasion d'apprécier la collaboration des autorités vétérinaires espagnoles qui, bien que n'étant pas officiellement membres de la Commission, ont toujours porté un vif intérêt à ces activités et ont fait tout leur possible pour l'aider à combattre la fièvre aphteuse.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le président a ensuite proposé l'ordre du jour suivant:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Situation aphteuse et campagnes antiaphteuses en Europe au cours des deux dernières années
3. Situation aphteuse et campagnes antiaphteuses dans le sud-est de l'Europe et en Anatolie
4. Situation aphteuse en Afrique du Nord, au Proche-Orient et dans les autres régions présentant un intérêt particulier pour l'Europe
5. Situation de la maladie vésiculeuse du porc en Europe
6. Examen des problèmes concernant:
 - a) l'identification des nouvelles souches de virus aphteux et les moyens et installations disponibles pour le diagnostic
 - b) la production de vaccins contre les types et sous-types de virus aphteux non présents en Europe
7. Rapport sur les activités de la Commission durant la période biennale (y compris les activités du Groupe de recherche)
8. Activités futures et propositions concernant la compétence et le rôle de la Commission
9. Rapport financier - adoption des budgets
10. Questions diverses

L'ordre du jour proposé a été adopté tel quel.

Le secrétaire a présenté le document de travail intitulé "Situation de la fièvre aphteuse (et de la maladie vésiculeuse du porc) en Europe durant la période considérée: campagnes dans le sud-est de l'Europe et en Anatolie", qui couvre les points 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour.

2. Situation aphteuse en Europe et activités du Secrétariat

2.1 L'évolution de la fièvre aphteuse en 1977 a été décrite à la réunion du Comité exécutif tenue au siège de la FAO en février 1978 (Tableau I). La situation s'est encore améliorée en Europe en 1978 (Tableau II). La maladie a été cantonnée à quelques pays et seuls des foyers sporadiques ont été signalés. On a examiné ensuite la situation des pays où des cas de maladie ont été enregistrés depuis la dernière session (février 1978).

Italie L'incidence de la maladie a été plus forte en 1978 qu'en 1977, mais les foyers sporadiques qui se sont déclarés ont été rapidement résorbés. Le type C dominait et il s'est avéré qu'un foyer du type A était analogue à A Sicile 1977. En novembre 1977, le type O₁ était apparu en Sicile chez des bovins, des porcins et des caprins, causant 9 foyers dans toute l'île. La maladie se manifestait par des symptômes cliniques bénins et son origine est restée inconnue. Les autorités vétérinaires italiennes ont informé depuis le secrétaire que la maladie était bien contrôlée et que des mesures sanitaires rigoureuses, accompagnées d'une vaccination générale, étaient appliquées aux animaux sensibles.

Le virus isolé de moelle osseuse de porc importé du Brésil et appelé A/Italie/1/78 par le Laboratoire mondial de référence s'est révélé assez différent de l'actuelle souche A sud-américaine. Mais l'origine du virus reste la même: il a été isolé dans de la viande importée d'Amérique du Sud.

Malte Après trois ans d'absence de la maladie, 14 foyers se sont déclarés en 1978 dans des élevages bovins proches de l'aéroport de Luqa. Le Laboratoire mondial de référence de Pirbright a identifié le virus comme étant du type A, voisin de A₅. Au total, 403 bovins et 266 petits ruminants ont été abattus et détruits, et tous les animaux sensibles du pays ont été vaccinés avec du vaccin trivalent A₅/O₁/C.

Le vaccin acquis avec les fonds de la Commission européenne (FF 9042) a été fourni avec la collaboration du gouvernement italien. L'Institut de la fièvre aphteuse de Padoue a livré à Malte 13 000 doses de vaccin qui sont venues s'ajouter aux 5 000 doses que le gouvernement maltais avait achetées au Laboratoire Wellcome (Allemagne). Le secrétaire s'est rendu à Malte et a indiqué les mesures d'urgence à prendre en attendant l'arrivée du vaccin. Le Dr. Boldrini, ancien secrétaire de la Commission européenne, a été chargé d'aider le gouvernement maltais à combattre les foyers et à surveiller la campagne de vaccination. En plus de la première vaccination, les animaux ont reçu une seconde dose du même vaccin A₅/O₁/C (25 000 doses fournies par la Commission européenne également avec le FF 9042).

Aucun nouveau cas n'a été signalé depuis l'apparition du dernier foyer en décembre 1978. Selon toute vraisemblance, la maladie a été introduite dans le pays par des bovins importés de Hongrie via la Yougoslavie, comme l'a dit le Dr. Boldrini dans son rapport. Cette hypothèse est clairement corroborée par les résultats des examens du Laboratoire mondial de référence, qui montrent que les deux souches de virus A isolées en Yougoslavie et à Malte sont identiques ou très étroitement apparentées (voir annexe I). La Hongrie a annoncé à plusieurs reprises que la fièvre aphteuse ne sévissait pas sur son territoire.

Le président a remercié les autorités vétérinaires italiennes d'avoir fourni rapidement des vaccins à Malte. Il a ensuite invité les membres du Comité à approuver les mesures prises par le président, le vice-président et le secrétaire pour affronter la situation critique qui s'était créée à Malte. Le Comité a approuvé à l'unanimité ces mesures.

Yougoslavie Le Dr. Bugarski a donné des précisions sur le foyer qui a été décalé dans le port de Ploče, chez des animaux provenant de Hongrie et transitant par la Yougoslavie. Des informations sur ce foyer, découvert le 18 novembre 1978, ont été transmises le 22 novembre aux autorités vétérinaires des pays voisins, à l'OIE et à la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse. C'est le premier foyer signalé dans le pays depuis septembre 1974. Il touchait au total 1 497 bovins et 903 ovins. Les animaux étaient en train d'être embarqués pour divers pays d'Afrique du Nord. L'identification du virus - du type A₅ - a été confirmée plus tard par le Laboratoire mondial de référence. Toutes les mesures vétérinaires nécessaires ont été prises: établissement d'un cordon sanitaire autour du foyer d'infection et de la ville de Ploče et examen de tous les animaux sensibles en voie d'acheminement de la zone frontalière de Kotoriba au port de Ploče, de tous les animaux sensibles à la frontière hongaro-yougoslave et de ceux qui se trouvaient dans la zone du port et dans les districts voisins.

Des restrictions aux importations de viande et de produits carnés provenant de Hongrie ont été imposées, exception faite pour la viande en boîte, et une politique rigoureuse d'abattage, avec enfouissement de toutes les carcasses, a été appliquée. Au total, 1 497 bovins et 903 ovins ont été abattus. Des mesures prophylactiques ont été appliquées à tous les bovins, ovins et caprins dans les communes des zones frontalières (Slovénie et Croatie), ainsi que dans la commune de Ploče et dans la zone environnante. Au total, 220 000 bovins et 12 000 ovins et caprins ont été vaccinés avec du vaccin trivalent et les périmètres contaminés ont été désinfectés. Grâce à ces mesures, il n'y a pas eu d'autres foyers. Le Dr. Bugarski a tenu à remercier les autorités vétérinaires des pays voisins de l'intérêt qu'elles ont manifesté lors de cet épisode.

République fédérale d'Allemagne, France et Suisse Les foyers imputés au type C dans les trois pays sont considérés comme d'origine indigène et la situation dans les pays atteints est redevenue normale, grâce à l'application de mesures strictes.

République démocratique allemande Le virus du type C a fait son apparition à la fin de 1978.

U.R.S.S. Des foyers du type C ont été signalés dans ce pays, après un répit de plusieurs années (1970).

Espagne Décivant la situation aphteuse actuelle en Espagne, le Dr. Campos a déclaré que la maladie sévissait dans ce pays depuis 1963 et avait connu une pointe en 1964 suivie d'une brève récession puis d'une nouvelle recrudescence durant la période 1968-1973. Depuis lors, elle a recommencé à reculer jusqu'en 1977 et le dernier cas a été signalé en juillet de cette année là. Le pays est exempt de maladie depuis ce moment. Des campagnes obligatoires de vaccination annuelle ont été entreprises en 1969 et se sont poursuivies jusqu'en 1975, selon les modalités suivantes:

- a) vaccination obligatoire deux fois par an de tous les bovins âgés de plus de 4 mois
- b) vaccination obligatoire des ovins et des caprins transférés d'une zone de production dans une autre
- c) vaccination obligatoire des porcins transférés d'une zone de production dans une autre
- d) vaccination obligatoire des truies et verrats

Les vaccins pour les ruminants étaient fournis gratuitement. Pour les porcins, ils l'ont été gratuitement quelques années tandis que d'autres les livraisons de vaccin étaient faites gratuitement à concurrence de 50 pour cent seulement. Ces vaccins étaient utilisés pour les animaux reproducteurs.

Le même a été appliqué à partir de 1975 à cela près que les bovins ne sont vaccinés qu'une fois par an, sauf dans les provinces confinant avec la France et le Portugal, où la vaccination est encore obligatoire tous les six mois.

Cette politique a permis de réduire d'année en année l'incidence de la maladie, mais c'est seulement en 1972 que la fièvre aphteuse a nettement reculé, quand un vaccin spécial à adjuvant huileux, pour la vaccination des porcins, a été livré par les laboratoires de production espagnols. L'utilisation de ce vaccin s'est développée chaque année, avec une diminution correspondante du nombre des foyers. A l'heure actuelle, le vaccin huileux est utilisé couramment, par exemple pour la vaccination obligatoire prévue en d) ci dessus. En outre, de nombreux éleveurs en font un usage accru de leur propre initiative si bien que les foyers résiduels dans le cheptel porcine ont complètement disparu et que l'épizootie peut être considérée comme éliminée. Cela souligne la nécessité d'inclure la vaccination des porcs dans les campagnes d'éradication. Comme le pays est exempt de maladie depuis deux ans, le gouvernement espagnol envisage la possibilité (mais aucune décision ferme n'a encore été prise) de suspendre la vaccination massive

annuelle et de la remplacer par des mesures prophylactiques générales, l'abattage systématique et la vaccination en anneau, si un foyer venait à se déclarer.

Grèce Le Dr. Dragonas a annoncé que le dernier foyer avait été signalé en octobre 1977 chez des porcs dans la province d'Agrinio, Etoloakarnanias, en Grèce continentale. Sur les 200 animaux de la porcherie, 150 étaient atteints. Tous les animaux ont été abattus et détruits sur place. En ce qui concerne le type de virus A qui a causé les deux derniers foyers (août et octobre 1977), les premières recherches sérologiques effectuées à l'Institut hellénique de la fièvre aphteuse ont montré qu'il différait de A₂₂ et A₅. La souche A Platy/77 a été comparée avec A Megara/76, qui avait causé un foyer de fièvre aphteuse en juin 1976, et l'on a constaté qu'il existait entre elles une parenté sérologique très étroite (R = 87). Ces deux souches ont été envoyées au Laboratoire mondial de référence qui était en train d'exécuter avec le Centre panaméricain de la fièvre aphteuse, une étude conjointe sur plusieurs souches A qui avaient causé des foyers de fièvre aphteuse en Europe, en Afrique du Nord et en Amérique du Sud, en 1976 et 1977. Cette étude a révélé une étroite parenté entre les souches, bien qu'elles ne soient pas identiques. La réglementation rigoureuse appliquée aux importations de viande (viande désossée) sud-américaine a aidé à maintenir le pays exempt de fièvre aphteuse depuis 1977.

Programmes prophylactiques en 1978 Le secrétaire a informé le Comité que le programme de 1977 avait été reconduit sans changement, exception faite pour un élargissement de la vaccination en Roumanie, en Hongrie et en Tchécoslovaquie.

3. Situation de la fièvre aphteuse en Turquie et campagnes dans le sud-est de l'Europe et en Anatolie En Turquie, la situation aphteuse a pris une tournure plus critique l'année dernière. Après plus de quatre ans d'absence de la maladie, la Thrace a été infectée par le type 0. De janvier à décembre 1978, 32 foyers du type 0 ont été signalés dans cette région où des campagnes de vaccination systématique avaient été exécutées chaque année. Aucun cas de A₂₂ n'a été signalé en Thrace. En Anatolie, les virus 0 et A₂₂ étaient tous deux présents. Au total, 592 foyers ont été enregistrés en 1978, avec prédominance du type 0.

Diagnostic L'Institut de la fièvre aphteuse d'Ankara s'est occupé activement de types de virus, comme en témoignent les 1 323 spécimens qui ont été examinés durant l'année. Sur ce nombre, 756 étaient du type 0 et 376 du type A₂₂. Comme la maladie s'est généralement manifestée sous une forme clinique bénigne, il a souvent été impossible de recueillir des échantillons pour le typage. Les examens sérologiques du Laboratoire mondial de référence donnent à penser que le virus du type 0 rencontré en Thrace et dans d'autres parties de la Turquie n'est pas très différent de la souche européenne 0₁ BFS 1860 (0₁ Lausanne) et que la différence n'est pas suffisante pour exclure l'utilisation d'un puissant vaccin 0₁ BFS 1860. Cette information a une grande importance pour les pays européens, mais le problème de la parenté antigénique entre la souche 0 Manisa et peut-être d'autres souches 0 destinées à l'utilisation contre la souche européenne 0₁ reste posé car le nombre des attaques de virus du type 0 a augmenté chez des animaux vaccinés qui étaient théoriquement protégés. Ce problème préoccupe beaucoup le Comité, d'autant plus que les derniers résultats immunologiques fournis par l'IFFA de Lyon au sujet de bovins vaccinés avec la souche européenne 0₁ et éprouvés avec la souche turque 0 Manisa n'étaient pas satisfaisants. Il n'est pas encore prouvé que la souche 0₁ Manisa soit identique à la souche actuellement présente sur le terrain.

Campagnes de vaccination La zone tampon en Thrace a été maintenue au printemps. Selon les rapports envoyés par les pays intéressés, une vaccination a été pratiquée en mai et en juin le long des frontières de la Turquie avec la Grèce et la Bulgarie. Au début de 1978, la FAO a fourni aux trois pays concernés du vaccin bivalent A₂₂/0₁, comme suit:

Turquie	400 000 doses plus une livraison ultérieure de 200 000 doses de O ₁ (production de Brescia) en octobre
Bulgarie	180 000 doses
Grèce	120 000 doses

Les vaccinations suivantes ont été exécutées en Turquie durant l'année: zone tampon en Thrace, 309 290 bovins, 918 143 ovins et caprins; Anatolie, 983 508 bovins, 973 395 ovins et caprins. 1/

Crédits pour le maintien des zones tampons en 1979 Le secrétaire a annoncé que la fourniture de vaccin pour la zone tampon en Thrace en 1978 avait pratiquement épuisé les fonds disponibles pour les campagnes.

En octobre 1978, 200 000 doses de vaccin du type A ont été fournies d'urgence à la Turquie, avec le solde du FF/FAO 9111 (CEE).

A sa quarantième session (février 1978), le Comité exécutif a été informé de la situation financière en ce qui concerne les campagnes futures et il a recommandé de maintenir les zones tampons. En outre, lors de réunions tenues à Paris le 25 mai 1978 et à Bruxelles le 16 juin, le Comité tripartite FAO/CEE/OIE a été informé par la FAO de l'état des fonds disponibles pour les campagnes, et il a été décidé qu'un financement supplémentaire de 1 200 000 dollars serait nécessaire pour assurer la poursuite des campagnes jusqu'en 1983. Une lettre a alors été adressée aux pays membres et non membres de la CEE, pour leur demander des fonds à cet effet. L'Autriche et la Norvège ont répondu positivement à cet appel et ont déjà déposé des contributions dans le fonds fiduciaire correspondant (9097).

Le secrétaire a annoncé que cette requête avait été accueillie favorablement par la CEE et qu'elle allait être soumise à l'approbation du Conseil des ministres. Il a été informé verbalement que la CEE rendrait disponible une certaine somme au début de 1979 pour permettre de fournir à temps les vaccins destinés aux campagnes de vaccination de printemps.

A la lumière des requêtes des services vétérinaires des trois pays participant au maintien de la zone tampon en Thrace, le secrétaire a estimé que 700 000 doses de vaccin bivalent O₁/A₂₂ (coût approximatif 300 000 dollars) seraient nécessaires pour la prochaine campagne de vaccination dans la zone tampon en Thrace. Elles seraient réparties comme suit:

Turquie	450 000 doses
Bulgarie	200 000 "
Grèce	50 000 "

Il faudrait donner la priorité à la Turquie et à la Bulgarie.

Au nom de son gouvernement, le délégué turc a remercié la FAO de l'aide fournie pour le maintien des zones tampons et la Commission de son assistance technique à l'Institut de la fièvre aphteuse d'Ankara.

Le Comité a examiné les cas où des vaccins contenant la souche O₁ Lausanne et la souche O₁ Manisa n'avaient pas réussi à protéger les bovins contre l'infection aphteuse en Thrace turque. Certaines observations donnent à penser qu'une souche 0 différente du point de vue antigénique est présente en Turquie. Des expériences récentes faites par l'IFFA ont montré que, sur cinq bovins vaccinés avec une unique dose entière de

1/ Durant l'année, 2 175 000 doses de vaccin monovalent, dont 1 350 000 du type 0 et 825 000 du type A₂₂, ont été produites à Ankara.

vaccin contenant la souche O₁ Lausanne et éprouvés ensuite avec la souche turque O Manisa (identifiée en 1969), trois seulement étaient protégés. Cette constatation confirme les résultats des recherches de laboratoire faites précédemment en Turquie sur le vaccin O₁ Brescia. Comme le vaccin contenant la souche O₁ Lausanne avait auparavant protégé les bovins turcs contre le virus O, on est amené à penser qu'il y a une "dérive antigénique" dans le virus O en Turquie.

Le Comité a estimé qu'il fallait faire des recherches approfondies dans lesquelles on éprouverait des animaux vaccinés et qu'il faudrait peut-être isoler une nouvelle souche "de semence", pour la production de vaccin. Ces recherches demanderont toutefois du temps et il est impossible qu'elles puissent se terminer avant le début de la campagne de printemps de 1979. La question se pose alors de savoir quelles sont les mesures à prendre dans l'immédiat.

A ce propos, il importe de noter que, d'après l'expérience faite sur le terrain, une double vaccination à deux semaines environ d'intervalle avec O₁ Lausanne ou O Manisa confère une protection adéquate contre la souche locale aux caractéristiques mal définies. Il a donc été décidé d'accepter la proposition de la délégation turque selon laquelle la campagne de printemps en Thrace turque en 1979 devrait être conduite comme suit:

- i) vaccination initiale (à concurrence de 300 000 doses) dans les zones frontalières sur une largeur de 10 km avec du vaccin contenant la souche O Manisa, produit à l'Institut Sap d'Ankara;
- ii) puis vaccination avec du vaccin bivalent O₁ Lausanne/A 22 à fournir par la FAO par l'intermédiaire de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, sous réserve que des fonds deviennent disponibles d'ici à avril 1979.

La délégation turque a informé le Comité que des échantillons d'un virus recouvré à Çanakkale (Thrace) chez des animaux chez lesquels la vaccination avec O₁ Lausanne s'était montrée inefficace et baptisé provisoirement O₁ Çanakkale 1978 avaient été envoyées pour examen au Laboratoire mondial de référence de Pirbright. Comme aucune expérience n'a été faite en Turquie pour éprouver des animaux avec ce virus, il a été jugé nécessaire d'entreprendre immédiatement des expériences à l'Institut Sap d'Ankara pour savoir si oui ou non un puissant vaccin O₁ Manisa pourrait conférer une protection contre O₁ Çanakkale 1978. Ces expériences ne pourront probablement pas être terminées à temps pour influencer sur la politique de vaccination à appliquer durant la campagne de printemps 1979, mais leurs résultats seront très utiles pour la campagne d'automne en 1979. Si le vaccin O₁ Manisa ne protégeait pas les animaux éprouvés, il serait indispensable de produire pour les campagnes futures un vaccin contenant la souche locale homologue O₁.

Infrastructure et aide aux laboratoires de production de vaccin anti-aphteux dans le sud-est de l'Europe

Voici les points saillants du rapport soumis au Comité.

En Turquie, un nouveau laboratoire de production de vaccin anti-aphteux est en construction. Il faudra au moins deux ans pour qu'il soit terminé et devienne opérationnel. L'aide que la Turquie a demandée à la CEE et à d'autres sources jouera un rôle déterminant à cet égard.

Le laboratoire actuel a considérablement réduit la production de vaccin en suspension cellulaire, à cause des problèmes posés par la qualité de l'eau utilisée pour les milieux de culture des cellules. Le secrétaire a informé le Comité que la Commission européenne avait fourni les services d'un expert de la culture tissulaire de l'A.V.R.I. (Pirbright), qui a passé trois semaines à Ankara pour étudier ce problème. L'aide très utile de l'Institut de Padoue, dans le cadre de l'assistance bilatérale, a aussi été notée avec gratitude.

Le Dr. Bügü a déclaré qu'il fallait produire des vaccins si l'on voulait mener une campagne efficace contre la fièvre aphteuse en Turquie. Le Gouvernement turc a donc préparé et mis en oeuvre un projet d'agrandissement de l'Institut de la fièvre aphteuse d'Ankara, afin d'accroître la production de vaccin. On présume que la nouvelle unité de production de vaccin entrera en service à la fin de 1981. Les autorités turques ont demandé l'aide de la CEE pour se procurer le matériel et les fournitures qui doivent être importés d'Europe afin d'équiper les nouveaux laboratoires.

Sur les 3 millions de dollars demandés à la CEE, 1 million a déjà été remis au gouvernement. Quatre pièces indispensables seront achetées avec cette somme. Toutefois, étant donné l'inflation croissante ces dernières années et l'adjonction à la liste de quelques équipements qui avaient été omis auparavant, on a été amené à demander que le solde de 2 millions de dollars à fournir par la CEE soit porté à 3 600 000 dollars. Une démarche dans ce sens a été faite en octobre 1977.

En Grèce, le laboratoire de production de vaccin anti-aphteux a augmenté sa capacité en utilisant un fermenteur de 100 litres pour la production de cellules en suspension. La Commission a contribué à ce résultat en fournissant quelques équipements indispensables et deux bourses - d'une durée totale de quatre mois - pour des cours de formation et de recyclage sur la lutte contre la fièvre aphteuse à l'Institut de Brescia et à celui de Padoue. Le Dr. Dragonas a remercié le Comité de son intérêt et de son aide précieuse.

En Bulgarie, le laboratoire est maintenant opérationnel. Il s'agit d'une unité pilote qui produit des cellules BHK en suspension et en monocouches (flacons roulants). Au total, 600 000 doses de vaccin monovalent O₁ ont été produites en 1978 et elles ont été utilisées pour la vaccination en dehors de la zone tampon. Deux fermenteurs de 200 litres pour la culture des cellules en suspension ont été livrés et installés à l'Institut de la fièvre aphteuse.

La Commission a contribué à cet effort en envoyant en mission des spécialistes de l'Institut de Brescia et en fournissant l'assistance technique du secrétaire. Une aide complémentaire a été fournie dans le cadre du projet PNUD (BUL/77/011) qui est maintenant opérationnel et le plan du nouveau centre de la fièvre aphteuse est à l'étude. Le secrétaire de la Commission européenne est le conseiller technique principal pour ce projet.

4. Situation et activités en Afrique du Nord, au Proche-Orient et dans les autres régions présentant un intérêt particulier pour l'Europe

Maroc Après l'invasion de virus aphteux A en 1977 et les campagnes de vaccination massive avec du vaccin homologue, la maladie est aujourd'hui maîtrisée. La FAO a fourni en 1978 un lot supplémentaire d'un million de doses A Maroc, dans le cadre d'un projet du PCT. Les missions d'assistance technique prévues dans le projet ont été effectuées par le Prof. Panina (Brescia) et le Dr. Stouraitis. Le secrétaire a déclaré que le gouvernement marocain n'avait encore pris aucune décision au sujet de la création d'un nouvel institut de la fièvre aphteuse.

Algérie Un million de doses de vaccin ont été livrées à ce pays dans le cadre d'un projet du PCT, mais il n'a pas été possible d'obtenir des informations complémentaires sur la situation aphteuse en Algérie.

Egypte La FAO a fourni une aide supplémentaire à ce pays, dans le cadre d'un projet du PCT, pour la mise en oeuvre du programme de production de vaccin anti-aphteux dans le laboratoire du Caire. Un équipement d'une valeur de 56 000 dollars a été livré pour compléter l'unité pilote existante. Deux bourses ont été accordées pour l'étude des techniques de laboratoire aux instituts de Tübingen et de Pirbright, et le Prof. Zoletto, de l'Institut de Padoue, a été envoyé en qualité de consultant pour une mission de courte durée. Cet institut a en effet accepté d'aider le laboratoire du Caire à résoudre ses problèmes techniques. Pour assurer un flux régulier d'informations, il faut s'efforcer par tous les moyens d'établir des liens plus étroits avec les autorités nord-africaines ainsi qu'avec les pays d'Europe orientale qui ne sont pas membres de la Commission.

5. Maladie vésiculeuse du porc

Le secrétaire a fourni des informations sur la situation en Europe durant les deux années considérées. En 1978, la situation au Royaume-Uni a été bien meilleure que les années précédentes. Aucun foyer n'a été signalé. En Italie, la maladie vésiculeuse du porc reste endémique et 18 foyers ont été signalés durant la période janvier-avril. Un foyer a été enregistré dans la République fédérale d'Allemagne et un autre en Autriche. Les deux pays sont à nouveau exempts de la maladie.

Le président a fait observer que les pays où plus de deux foyers distincts d'infection ont été enregistrés ne doivent pas se prétendre exempts de la maladie si cette affirmation ne s'appuie pas sur les résultats d'enquêtes sérologiques statistiquement significatives. Les déclarations de prétendue absence de maladies déterminées posent des problèmes croissants et cette question doit être étudiée sur le plan international.

6. Examen des problèmes concernant

- a) l'identification des nouvelles souches de virus aphteux et le problème du diagnostic
- b) la production de vaccin contre les types et sous-types de virus aphteux non présents en Europe

Le document de travail pertinent passe brièvement en revue les problèmes susmentionnés et les principales activités de la Commission dans ce domaine, depuis les premières années de son fonctionnement.

Section a) Le Comité a chaleureusement remercié le laboratoire mondial de référence de son action, au cours des années, pour développer les services et moyens de diagnostic en Europe. Mention a été faite en particulier de sa participation récente à l'étude inter-laboratoire qui est exécutée sous les auspices de la Commission pour uniformiser au maximum tant l'application que l'interprétation des techniques expérimentales actuellement utilisées dans les laboratoires de production de vaccin anti-aphteux de vingt pays, parmi lesquels le laboratoire de Plum Island aux Etats-Unis et le Centre pan-américain de la fièvre aphteuse à Rio. La distribution, le rassemblement et l'analyse du matériel a entraîné un travail considérable pour Pirbright, et il en sera encore ainsi pendant quelques années à venir.

Des commentaires ont été faits sur les problèmes résultant, pour les laboratoires, de l'impossibilité de travailler avec des virus exotiques quand cela serait nécessaire pour identifier un nouveau virus dans un pays. Le président du Groupe de recherche a expliqué que la distribution d'antigènes inactivés, comme l'a suggéré le Groupe, pour permettre l'étude approfondie des méthodes pose un problème en soi, étant donné le manque d'expérience dans ce domaine.

On a aussi débattu la question de savoir s'il faudrait permettre à des instituts nationaux, bien connus pour leur organisation et leurs systèmes de sécurité contre les fuites de virus, de détenir des virus exotiques pour le diagnostic, mais aucune proposition ferme n'a pu être formulée quant aux autorisations éventuelles à accorder dans ce domaine complexe. Le président a estimé que la question devrait être maintenue à l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission car il pourrait se présenter des circonstances spéciales dans lesquelles la manipulation de virus exotiques pourrait être autorisée exceptionnellement, uniquement pour le diagnostic. Il a demandé au président du Groupe de recherche d'examiner de plus près les mesures de sécurité. A son avis, quelles que soient les propositions qui pourront être faites, c'est aux services vétérinaires nationaux qu'il appartient de prendre la décision finale en ce qui concerne la détention de virus exotiques.

Section b) Le président a accueilli avec satisfaction les renseignements très complets sur les mesures prises par la FAO et la Commission, au cours des années, pour fournir

d'urgence des vaccins exotiques aux pays membres. Il a souligné que, étant donné la demande croissante dans les pays en voie de développement, il y aurait une très forte pénurie de vaccins exotiques si Wellcome suspendait la production au Royaume-Uni. On a examiné ensuite le problème des stocks de virus de semence et de la réserve de vaccin. En ce qui concerne les virus de semence, il a été convenu qu'il fallait continuer à encourager la conservation de stocks de virus, entre autres parce qu'il n'y a pas actuellement de solution de remplacement moins coûteuse. Le Dr. van Bekkum a annoncé que des recherches étaient en cours sur la possibilité de conserver presque indéfiniment à très basse température de l'antigène concentré.

Le président a parlé des contacts qu'il a eus jusqu'à présent tant en Amérique qu'en Europe pour étudier les possibilités concrètes de créer une réserve stratégique de vaccin. A son avis, une banque de vaccin contenant un assortiment assez vaste des types et sous-types de vaccin capables de conférer une bonne immunité à la première injection constituerait une sauvegarde pour plusieurs pays, y compris ceux qui pratiquent déjà la vaccination avec des souches classiques. Les pays qui pratiquent déjà la vaccination n'auraient évidemment droit qu'aux vaccins exotiques pour eux contenus dans la réserve. Invité à parler de cette question, le Dr. Boldrini s'est déclaré pleinement d'accord avec le président et a brièvement exposé les principes qui devraient régir la constitution d'une réserve stratégique. A son avis, la banque de vaccin remplirait mieux sa fonction si elle combinait le stockage de vaccin avec un programme systématique d'assistance technique aux pays activement engagés dans la lutte contre la fièvre aphteuse.

Le président et le chef du Service de la santé animale de la FAO ont estimé que c'est à partir de la FAO que ce programme pourrait être exécuté avec le plus de profit, étant donné l'infrastructure de la FAO dans le monde entier.

Il a été finalement décidé que l'avant-projet de création d'une banque de vaccin, qui a déjà reçu l'accord de principe de la FAO, sera soumis à la prochaine session de la Commission européenne pour examen préliminaire.

7. Rapport du Comité exécutif sur les activités de la Commission durant la période 1977/78

Le secrétaire a appelé l'attention du Comité sur le rapport pertinent. Le Comité exécutif a examiné et approuvé les sections 1, 2 et 4.

Le président a invité le Dr. van Bekkum, président du Groupe de recherche de la Commission, à faire part de ses commentaires sur la section 3 - Conclusions et recommandations des réunions du Groupe de recherche. Le Dr. van Bekkum a informé le Comité des activités du Groupe de recherche, en mentionnant particulièrement la réunion tenue à Uccle (Belgique) en juin 1978, ainsi que l'étude inter-laboratoires (maintenant entrée dans sa troisième phase). Il a conclu en rappelant qu'il avait participé, en qualité de représentant de la Commission, à la réunion du Comité de la nomenclature des types et sous-types de virus aphteux, créée par l'Association internationale de normalisation des produits biologiques (président Dr. Stelman, Lyon). Il a aussi signalé au secrétariat plusieurs modifications mineures à apporter au texte du document de travail correspondant, avant qu'il soit soumis à la Commission en mars.

8. Activités futures, propositions concernant la compétence et le rôle de la Commission

Quelques échanges de vues généraux ont eu lieu sur ce point et le président a déclaré qu'il souhaiterait voir le secrétariat accorder plus d'attention aux pays d'Europe orientale, en particulier aux possibilités d'obtenir l'adhésion à la Commission de l'Albanie, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie. Il a ajouté qu'il espérait que les problèmes monétaires actuels qui empêchaient ces pays de devenir membres de la Commission trouveraient une solution satisfaisante dans le proche avenir. Il a noté que la France n'était pas membre de la Commission, mais il a reconnu la contribution de ce pays à ses travaux.

Passant à la collaboration avec le Centre panaméricain de la fièvre aphteuse et à la correspondance avec le Dr. Acha au sujet des observations figurant dans le rapport de la

quarantième session, le président a déclaré qu'il souhaiterait un resserrement de la coopération entre le Centre panaméricain, la Commission et l'OIE.

9. Rapport financier et approbation des budgets

Le secrétariat a rendu compte de la situation financière du fonds fiduciaire 9042 de la Commission. Le budget provisoire révisé pour 1979 a été approuvé tel quel. L'attention du Comité a été appelée sur la ventilation des dépenses en 1978. Le Dr. Boldrini a fourni quelques précisions supplémentaires sur le compte spécial du budget de la Commission. Les comptes détaillés pour l'exercice écoulé seront soumis à la vingt-troisième session, en mars.

10. Questions diverses

(1) Article XII.1 de l'Acte constitutif de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse

Le président a rappelé qu'à la quarantième session du Comité exécutif de la Commission, la FAO avait appelé l'attention sur un problème qui s'était posé à l'occasion de la nomination du successeur du Dr. Boldrini. Il s'agit de l'Article XII.1 de l'Acte constitutif de la Commission qui prévoit que les membres du secrétariat de la Commission sont nommés par le Directeur général "avec l'approbation du Comité exécutif". La FAO avait fait observer que cette dernière condition ne concordait pas avec les dispositions concernant les prérogatives du Directeur général en matière de nomination du personnel de la FAO, telles qu'elles figurent actuellement dans l'Acte constitutif de l'Organisation, dans son règlement général et ailleurs dans les textes fondamentaux. La FAO avait donc invité le Comité exécutif à envisager de proposer à la Commission un amendement à l'Article XII.1. Le président a déclaré que, selon un avis juridique qu'il avait recueilli récemment au Royaume-Uni, la Commission n'était pas tenue d'amender l'Article XII.1, mais n'importe quel pays membre pouvait proposer un amendement, dont l'adoption exigerait la majorité des deux tiers des membres de la Commission.

Après discussion et notamment après que le Dr. Griffiths ait exposé la position de la FAO, il a été décidé que la question serait soulevée à la prochaine session de la Commission, en mars 1979.

Le président a déclaré qu'il serait bon que la FAO prépare, pour communication à la session, une courte note exposant brièvement la position de la FAO à ce sujet. Les membres qui désirent le faire devraient alors examiner ce problème avec leurs propres instances juridiques et la question pourrait ensuite être étudiée de façon plus approfondie à une réunion future du Comité exécutif.

Le Dr. José García Ferrero a pris brièvement la parole avant la clôture de la session. Il a rappelé l'importance que l'Espagne accorde actuellement au développement de la production animale. Il s'est réjoui que son pays soit devenu membre de la Commission européenne et il a exprimé la ferme espoir que l'Espagne jouerait un rôle significatif dans les activités futures de la Commission.

TABLEAU I
Foyers aphteux et types de virus signalés en Europe, au Proche-Orient et en Afrique du Nord en 1977
(Les dates entre parenthèses se rapportent au dernier foyer enregistré)

EUROPE	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Islande (n'a jamais eu de fièvre aphteuse)												
Norvège (1952) Suède (1966)												
Finlande (1959) Irlande (1941)												
Danemark (1970)												
Grande-Bretagne (1968) Irlande du Nord (1941)												
R.U. Jersey (1974)												
Belgique												
Pays-Bas					A**							
type:												
Luxembourg (1963)												
France (janvier 1975)												
Rép. Féd. d'Allemagne												
type:												
Italie												
type:												
Suisse (Mars 1973)												
Autriche (Mars 1975)												
Espagne												
type:												
Portugal (1971)												

Notes: Voir page suivante

Tableau I (suite) 1977

EUROPE	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Tchécoslovaquie (mai 1975)												
Rép. dém. allemande type:												1 0
Pologne (1971)												
Yougoslavie (Septembre 1974)												
Hongrie (Nov. 1972)												
Roumanie (Janvier 1973)												
Bulgarie (Février 1973)												
Albanie (1959)												
Malta (juillet 1975)												
Cyprus (1964)												
Grèce type:								1 A**		2 A**		
Turquie (1) type:	60 0	51 0	68 0A*	73 0A*	90 0A*	107 0A*	64 0A*	64 0A*	54 0A*	45 0A*	37 0A*	22 0A*
U.R.S.S. (2) type:	14 0A*	12 0A*	10 0	10 0A*	9 0A*	12 0A*	12 0A*	11 0A*	5 0A*	6 0A*

Notes: Un blanc signifie aucun foyer; Sous-types: 0=0; A=A₇(A₇); A*=A₂₂; A**=Groupe de souches apparentées d'Amérique du Sud/Europe/Afrique du Nord (Laboratoire mondial de référence, déc.1977)

(1) Turquie: ASIA₁ signalé pour la dernière fois en septembre 1973.

(2) U.R.S.S. Républiques de Lituanie, d'Estonie et de Lettonie: exemptes de fièvre aphteuse depuis 1966. Derniers foyers de A₂₂ - Biélorussie juin 1974 (un foyer), Ukraine, avril 1973.

... aucun renseignement

Tableau I (suite) 1977

PROCHE-ORIENT	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Jordanie												
Liban												
Syrie		2										
Irak	5	7	6			3	1	2				
Iran		5	3	3	2	8	5	12	9	5		
type:		0	0	0	0 A*	0 A*	0	0 A*	0	0		
Israël	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AFRIQUE DU NORD (1)												
Egypte (République arabe d')	2	-	1	-	1							
type:	0		0		0							
Tunisie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Algeria			12	11								
Maroc					25	3	4					

Notes: Un blanc signifie aucun renseignement parvenu; un trait signifie aucun foyer; A*=A22; A**= Groupe de souches apparentées d'Amérique du Sud/Europe/Afrique du Nord (Lab. mondial de référence, déc.1977)

Types de virus: ASIA, dernier rapport d'Irak en juillet 1975, Le Lab. Mon. de Référence a effectué le typage de matériel reçu des pays suivants: Irak (0), Koweït (A*), Yémen (A* et 0), Emirats arabes unis (A*), Algérie (A**), Maroc (A**). En Iran, Egypte et Israël le typage a été effectué localement.

(1) Lybie - pas d'information

TABLE II

Foyers aphteux et types de virus signalés en Europe, au Proche-Orient et en Afrique du Nord en 1978
(Les dates entre parenthèses se rapportent au dernier foyer enregistré)

EUROPE	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Islande (n'a jamais eu de fièvre aphteuse)												
Norvège (1952) Suède (1966)												
Finlande (1959) Irlande (1941)												
Danemark (1970)												
Grande-Bretagne (1968) R.U. Irlande du Nord (1941) Jerney (1974)												
Belgique												
Pays-Bas (Janvier 1977)												
Luxembourg (1963)												
France (janvier 1975)					1 C							
Rép. Féd. d'Allemagne			1 C	3 C								
Italie	13		1 C	1 C	1 C	1					15	8
Suisse (Mars 1973)	CA**		1 C								0	0
Autriche (Mars 1975)												
Espagne												
Portugal (1971)												

Notes: Voir page suivante

Tableau II (suite) 1978

EUROPE	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Tchécoslovaquie (mai 1975)												
Rép. dém. allemande type:												1 C
Pologne (1971)												
Yougoslavie type:											1 A	
Hongrie (Nov. 1972)												
Roumanie (Janvier 1973)												
Bulgarie (février 1973)												
Albanie (1959)												
Malta type:											6 A	8 A
Chypre (1964)												
Grèce (Sept. 1977)												
Turquie (1) type:	26 OA*	32 OA*	30 CA*	23 OA*	60 OA*	104 OA*	112 OA*	127 OA*	125 OA*	104 OA*	65 OA*	22 OA*
U.R.S.S. (2) type:	5 OA*	2 OA*	3 OA*	2 CA*	6 CO	4 OA*	4 O	2 O			1 C	1 C

Notes: Un blanc signifie aucun foyer; Sous-types: O=C; A=A₁(A₇); A*=A₂₂; A**=Groupe de souches apparentées d'Amérique du Sud/Europe/Afrique du Nord (Laboratoire mondial de référence, déc.1977)

(1) Turquie: ASIA₁ signalé pour la dernière fois en septembre 1973.

(2) U.R.S.S. Républiques de Lituanie, d'Estonie et de Lettonie: exemptes de fièvre aphteuse depuis 1966. Derniers foyers de A₂₂ - Biélorussie juin 1974 (un foyer), Ukraine, avril 1973.

A D

Tableau II (suite) 1978

PROCHE-ORIENT	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Jordanie type:	4 0	1 0	1 A*				1 0	1 0	1 0			
Liban				1 A**								
Syrie									1 0			
Irak	2	1	4		11	44	20	13		5		
Iran type:	5 0	8 0	4 0	4 0	5 0	11 0						
Israël type:	-	-	-	1 A**	-	-	-	1 A**	-	-	-	-
AFRIQUE DU NORD (1)												
Egypte (République arabe d')	-	-	7 0	8 0	11 0	1 0	7 0	-	-	-	-	-
Tunisie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Algeria												
Maroc	1 A**											

Notes: Un blanc signifie aucun renseignement parvenu; un trait signifie aucun foyer; A*=A22; A**=Groupe de souches apparentées d'Amérique du Sud/Europe/Afrique du Nord (Lab.mondial.de référence

Types de virus: ASIA1 dernier rapport d'Irak en juillet 1975. Le Lab. mondial de référence a effectué le typage de matériel reçu des pays suivants: Irak (0), Koweït (A* ASIA 1), Arabie Saoudite (0), Emirats arabes unis (A*), Algérie (A**), Maroc (A**). En Iran, Egypte et Israël le typage a été effectué localement.

(1) Algérie, Lybie et Yémen - pas d'information

TABLE II (a)
Statistiques sur les foyers de fièvre aphteuse en Europe de 1965* à 1978

Pays	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
Suède		1												
Royaume-Uni y compris Isles Anglo-Normandes	1	34	2 210	187					1					
Danemark	2	39	5	5	8	2								
Pays Bas	1 426	2 194	196				21	7		3	2			
Belgique	112	323	22	1	3	2	1			60	21	1		
France	10	59	17	40	35	4	8	2	1	89	2			1
Allemagne, Rép. féd.	15 942	4 689	3 350	68	12	8	12	21	7	14	13	5	3	4
Suisse	671	321		23	1				1					1
Autriche	34	22							1 651	7	1			
Italie	5 842	1 554	210	23	132	147	14	9	13	5	31	61	15	39
Malte											24			14
Espagne	1 303	29	306	561	522	473	508	361	353	244	90	29	26	
Portugal	770	17	520	923	160	103	1 055							
Allemagne, Rép. dém.	80	29	66	3	4	2	3					9	1	1
Pologne	39	3	9		6	1	1							
Tchécoslovaquie	40	4		9	7			11	17		1			
Hongrie	53	1	4	60				18						
Roumanie	4	1		17	6			12	1					
Bulgarie	1	1							3					
Yougoslavie	115	12		76				12	9	4				1
Grèce	3	1	80		111	24	18	284	356	13		1	2	
Turquie	3 963	816	2 173	303	1 654	650	359	1 351	1 118	465	351	864	735	830
Union des Rép. soc. soviétiques	2 884	3 013	3 323	1 359	473	573	349	569	705	194	120	196	101	30
TOTAL	33 295	13 163	12 491	3 658	3 134	1 989	2 349	2 657	4 235	1 099	656	1 166	883	917

* Les totaux pour la période 1960/1964 ont été les suivants: 22 500 en 1960; 29 229 en 1961; 28 868 en 1962; 21 344 en 1963; 26 781 en 1964

LABORATOIRE MONDIAL DE REFERENCE POUR LA FIEVRE APHTEUSE

Rapport cumulatif pour 1978

En 1978, des essais de typage des virus ont été effectués sur 307 échantillons provenant de 29 pays. La présence de virus a été confirmée dans 812 de ces échantillons (70 pour cent); les types de virus identifiés sont indiqués dans le tableau ci-dessous:-

Pays	Nombre d'échantillons	0	A	C	SAT1	SAT 2	SAT 3	ASIA 1	Aucun virus identifié
ANGOLA	4								4
BANGLADESH	19	16	1					1	1
BOTSWANA	23				4	10			9
BIRMANIE	13	7	1					3	2
HONG-KONG	14	9							5
INDE	2	1	1						
IRAK	2		2						
ITALIE	3	1	2						
JORDANIE	12	6	1						5
LAO	4	4							
LIBYE	6								6
MALTE	13		13						
MALASIE	23	14							9
MOZAMBIQUE	25				8	7			10
NEPAL	1	1							
NIGERIA	13								13
OMAN	12	8							4
PAKISTAN	30	12	10						8
PHILIPPINES	3			1					2
RHODESIE	29				7	15	4		3
ARABIE SAOUDITE	6	3							3
AFRIQUE DU SUD	19					16			3
AFRIQUE DU SUD-OUEST	3					3			
SOMALIE	1		1						
SRI LANKA	4	3		1					
SYRIE	1	1							
TURQUIE	9	7	2						
OUGANDA	11	3			2				6
VIET NAM	2								2
TOTAL	307	96	34	2	21	51	4	4	95

Les résultats positifs ont été obtenus lors d'examens comportant le recours à des:

tests de fixation du complément sur le spécimen original dans	38 cas = 18%
tests de fixation du complément après repiquage sur culture	
tissulaire dans	174 cas = 82%

Tableau III - Distribution mensuelle des foyers aphteux en 1976-1978

		<u>Incidence mensuelle des foyers aphteux</u>												
Année	Région	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
1976	Thrace	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Anatolia	24	14	21	43	112	223	129	93	65	45	46	39	864
1977	Thrace	-	-	-	1	-	-	1	-	-	2	-	-	4
	Anatolia	60	51	68	72	90	107	63	64	54	41	37	22	729
1978	Thrace	-	5	3	1	5	6	4	4	1	1	-	-	30
	Anatolia	26	27	27	27	59	98	108	123	124	29	40	22	710

INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES VIRUS ANIMAUX

NOTES SUR L'EXAMEN DE SOUCHES ORIGINAIRES DE YOUGOSLAVIE ET MALTE -1978

Ces souches n'ont été soumises qu'à un seul type d'examen, faute de sérums homologues. On donne ici le titre des antisérums disponibles contre la souche homologue et contre les souches maltaises et yougoslaves respectivement. Il est ainsi possible de calculer les valeurs de "r". La concordance des résultats dans le cas de la Yougoslavie aussi bien que de Malte donne à penser que les deux souches sont identiques ou très étroitement apparantées.

YOUGOSLAVIE 15.12.78

<u>SÉRUMS</u>	<u>ANTIGÈNE</u>	<u>TITRE SÉRIQUE</u>	<u>r'</u>
A5 FRANCE 1/68	A5 Fr. YOUG.1/78	113 160	1,4
A10 KEMRON	A10 YOUG.1/78	226 113	0,5
A22 IRAK 24/64	A22 Ir. YOUG.1/78	452 113	0,25
A22 MAHMATLI	A22 MAHM. YOUG.1/78	1808 226	0,125
A24 CRUZEIRO	A24 YOUG.1/78	226 452	2,0
A MAROC 5/77	MAROC YOUG.1/78	226 57	0,25
LIBAN 1/78	LIBAN YOUG.1/78	640 226	0,35
A PARME (SOUCHE VACCINALE)	PARME YOUG. 1/78	226 226	1,0

MALTE 29/11/78

A5 FRANCE 1/68	A5 MALTE 1/78	226 452	2,0 (1,4)
A22 IRAK 24/64	A22 IR. 24/64 MALTE 1/78	1280 226	0,18
A22 MAHMATLI	A22 MAHM. MALTE 1/78	1808 160	0,09
A24 CRUZEIRO	A24 CRUZ. MALTE 1/78	320 452	1,41 (2,0)
A MAROC 5/77	MAROC MALTE 1/78	160 57	0,36
A PARME (SOUCHE VACCINALE ITALIENNE)	PARME MALTE 1/78	226 226	1,0

STOCKS DE VIRUS VACCINAUX FAO AU 2.1.79

Type	Souche	Repiquages	Date entreposage	Quantité entreposée	Titre à 1 ^{er} entreposage	Titre au 9.8.76
A 22	URSS 1/66	BTY1, BHK8, S1	Fév. 71	25x200 ml 36x4 ml	10 ^{7,0} ufp/ml	10 ^{7,3} ufp/ml
SAT 1	Rho 5/55	BTY1, BHK5, S1	Mars 71	32x200 ml 30x4 ml	6,8	7,0
SAT 2	Ouganda 6/70A	BTY1, BHK12, S1	Mars 71	48x200 ml 69x4 ml	6,1	6,2
SAT 3	Bec 1/65	BHK2, S1	Fév. 71	34x200 ml 32x4 ml	6,8	6,2
ASIE 1	Israël 3/63	BTY1, BHK7, S1	Mars 71	35x200 ml 33x4 ml	6,1	6,2
ASIE 1	Iran 1/73	RS ₂ , BHK7, S2	Déc. 74	9x700 ml 17x4 ml	7,2	6,7

BTY = culture de thyroïde de boeuf

BHK = culture en couche monocellulaire

S = culture de cellules en suspension BHK

RS₂ = lignée de cellules rénales de porc IBRS 2

COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE

Fonds de dépôt No. 9042 - Budget administratif annuel révisé pour 1979

Provenance des fonds:

Contributions des Etats Membres de la Commission

Objet des fonds:

Soutenir les activités de la Commission qui encourage l'action à l'échelon national et international concernant les mesures de lutte contre la fièvre aphteuse en Europe

Arrières de contributions, 1978	\$ 10 140
Contributions dues, 1979	\$ 89 739
	\$ 99 879
Obligations non liquidées	\$ 3 890
	\$ 95 989
Virement du Compte spécial	\$ 22 211
TOTAL	\$ 118 200

Emploi des fonds - 1979

Chapitre I: Dépenses administratives au titre des Articles IV et XII.2 de l'Acte constitutif (1 x F5 Fonctionnaire Santé animale x 12 mois - poste no. 6162-660); (1 x G6 Assistante administrative x 12 mois - poste no. 6162-546); personnel temporaire de conférence.

Code 9042.00.10 Personnel	\$ 76 500
.20 Voyages (1)	\$ 5 000
.30 Services contractuels	\$ 2 000
.40 Dépenses générales de fonctionnement	\$ 700
Total partiel - Chapitre I	\$ 88 200

Chapitre II: Dépenses au titre de l'Article V de l'Acte constitutif (campagnes)

	\$ 30 000
TOTAL	\$ 118 200

COMPTE SPECIALFonds disponibles:

Report de 1978 avec les intérêts

\$ 54 085

Code 9042.00.20 Voyages et indemnités journalières des membres du Comité technique permanent

\$ 8 500

Virer au Compte général

\$ 22 211

.30 Services contractuels

\$ 3 500

.80 Bourses, dons et contributions

\$ 6 000

\$ 18 000

Balance

\$ 13 874

TOTAL

\$ 31 874

TOTAL

\$ 31 874

(1) Voyages du secrétariat et Président de la Commission

